

Progresssez en toute sécurité avec les formations FIMO FCO !



Depuis le 10 septembre 2009, les conducteurs sont soumis au dispositif réglementaire FIMO FCO qui **étend l'obligation de formation** à l'ensemble des conducteurs routiers de marchandises dans les secteurs public et privé.

Les **FIMO FCO** répondent aux exigences réglementaires, renforcées sur des thématiques : développement durable, éco conduite avec informatique embarquée **ECOPILOTE**.

Une FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire), doit être **complétée tous les 5 ans** par une FCO (Formation Continue Obligatoire).

Adoptez une conduite souple et rationnelle !

Pour en savoir plus :
www.aft-iftim.com/fimofco



Informatique Embarquée ECOPILOTE



EN AVANT



ACTUALITÉ

Retour sur le
5^{ème} Congrès
Pages 5 à 9



numéro
44



Logistique



Livraison à domicile, logistique, messagerie... Chaque jour, les professionnels du transport parcourent des centaines de kilomètres. Parce qu'ils transportent la vie et tout ce qui lui est indispensable, Carcept Prév leur assure la meilleure des protections sociales.

Vous transportez la vie, nous protégeons la vôtre.



Le Mot du Président



chers Amis,

Me voici, «Moi Président» (Cela ne vous rappelle-t-il pas quelque chose ?) de nouveau au pied du mur pour un second mandat fédéral, mandat qui englobera des dates éminemment symboliques, puisqu'il couvrira la période 2014-2018, centenaire de la première guerre qualifiée de mondiale.

Vous avez, lors de notre dernier congrès fédéral de Vichy du 15 au 16 janvier, renouvelé la confiance à certains et élu de nouveaux conseillers ; ceux-ci m'ont confié pour la seconde fois la présidence fédérale.

Au nom de tous, nous vous remercions de cet honneur et vous assurons que nous mesurons bien les responsabilités que ces charges induisent.

Nous allons tout mettre en œuvre, n'ayant de cesse de continuer à nous mobiliser, défendant ainsi bec et ongles, la place de la Fédération Générale CFTC des Transports dans le paysage social français, voire bien au-delà, dans le paysage européen.

Ce nouveau mandat, le secrétaire général et moi-même, le voulons ACTIF pour tous, sans aucune sorte de temporisation, nous n'avons cure d'un état de grâce qui serait inopportun, dans la situation économique et sociale que vivent les salariés que nous représentons.

Nous devons participer tous ensemble, l'équipe étant bien constituée et soudée, au travail qui nous attend, sans chercher de quelque façon que ce soit à nous ménager, en vue de l'objectif avéré de gagner haut la main la prochaine pesée de la représentativité en 2017 ; sans cela, vous pouvez être certains que nous ne serions pas épargnés.

Aucune personne élue à la fédération ne doit faillir, nous nous devons d'être présents, combattifs sur tous les fronts où nous sommes attendus, parce que



c'est de cette manière et de celle-là seule, que nous emprunterons la voie de la réussite, la victoire étant à ce prix.

Nous devons toujours garder à l'esprit sans que rien ne nous en distraie, que vous soyez bien défendus, bien informés, bien représentés, mais il est incontournable que vous soyez également bien formés.

Ne nous payons pas de mots mais n'en n'ayons pas peur non plus, nous, professionnels du syndicalisme CFTC Transports, pour «la Vie à Défendre» des salariés que nous représentons.

Nous devons accentuer le travail de développement en lien étroit avec la Confédération, mais sans omettre le travail sur le terrain et la proximité que nous devons entretenir avec celui-ci, parce que sans de bons résultats aux élections dans les entreprises, nos secteurs, demain, seront indubitablement contraints à disparaître, c'est une certitude !

Nous n'avons pas le droit de faillir, tous nos secteurs fédéraux se doivent d'être efficaces et homogènes.

Je compte sur eux, je compte sur vous, pour que demain, nous soyons fiers de nous.

Je profiterai également de cet éditorial pour saluer notre nouveau compagnon de route Maxime DUMONT, qui est venu renforcer notre équipe et sera, nous en sommes tous persuadés, une très forte valeur ajoutée pour remporter de belles victoires CFTC, c'est un «mercato» syndical qui n'a rien à envier au monde du sport...

Soyons fiers et forts.

Thierry DOUINE
Président Fédéral

S O M M A I R E

Le Mot du Président	3
Composition du Bureau et du Conseil Fédéral	5
Motion d'orientation - Mandat 2014 / 2018	6 à 8
Retour en images sur le 5ème Congrès	9
La Parole aux Secteurs	
Transports Publics et Ferroviaire	11
Terrestre	12-13
Informations Fédérales	
MORY Ducros change de nom	
En bref, Côté Régions	
«Bon vent» à	15

«EN AVANT» N° 44 : Mars 2014
Magazine d'informations de la Fédération Générale CFTC des Transports
9, rue de la Pierre Levée - 75011 PARIS - Tél. : 01 42 62 44 44
CPPAP : N° 0918 S 06438 - ISSN : 1634-2887 - Routage 206

Directeur de la publication : Thierry DOUINE
Rédacteur en Chef : Philippe GAUTIER - Publicité : CFTC

Ont participé à la rédaction de ce numéro :
T. DOUINE - C. JULLIEN - P. GOUMENT - D. ZIVIC - C. JAUD - H. MATTER
ainsi que toute l'Equipe Fédérale

Photos : CFTC - Mise en page et coordination : Ph. GAUTIER

Conception et Réalisation : Imago - Impression : Imprimerie Centrale de lens

Protection sociale des branches professionnelles :

Adéis, un partenaire dédié !



Les partenaires sociaux des branches professionnelles ont un rôle primordial à tenir pour la réussite de la généralisation de la couverture santé pour tous les salariés du privé. Pour les accompagner, ils peuvent compter en 2014 sur Adéis, une structure dédiée aux accords conventionnels.

Adéis est une entité unique. C'est en effet le premier groupement paritaire entièrement dédié à la protection sociale des branches professionnelles. Structurée autour d'une mise en commun de ressources d'Apicil Prévoyance, de la Cîprev, du GNP, d'Humanis Prévoyance et de l'Ipsec, **Adéis propose une offre complète en matière de prévoyance, de santé, d'épargne retraite et salariale ou de dépendance.** Aujourd'hui, 64 accords conventionnels sont déjà suivis par cet acteur désormais incontournable pour la protection sociale des branches professionnelles.

Le partenaire "protection sociale" des branches
Premier avantage : les branches disposent d'un interlocuteur unique et spécialisé pour l'ensemble des champs de la protection sociale.

Le second avantage est lié à l'organisation particulière d'Adéis autour de trois grands secteurs :

- Agriculture, industries et transport
- Économie sociale, médico-social et enseignement
- Commerce et services.

Ainsi, chaque branche a l'assurance d'avoir à ses côtés **un partenaire connaissant parfaitement son environnement, ses attentes, sa réglementation.**

L'accompagnement proposé est permanent, à toutes les étapes de la mise en place de l'accord de branche : avant pour l'élaboration du cahier des charges et la préparation de la négociation, pendant avec la mise en place des garanties auprès de l'assureur, le suivi de l'organisation et des campagnes d'information, après au travers de la présentation des comptes de résultats et du suivi de l'évolution de l'accord.

2014 : une année décisive pour les branches

Tous les doutes qui ont freiné les négociations en 2013 devraient être dissipés en 2014. Les décrets d'application apporteront des réponses concrètes et permettront aux branches de négocier l'accord conventionnel frais de santé conforme aux exigences du législateur.

**Comment définir un cahier des charges paritaire ?
Quels organismes assureurs sélectionner ?
Comment négocier les dispositions de l'accord ?
Comment les rédiger pour être soumis à extension ministérielle ?
Que faire si la branche professionnelle dispose déjà d'un régime frais de santé ?...**

Autant de questions autour desquelles Adéis vous propose de vous accompagner afin d'être certain d'opter pour les réponses les plus appropriées. Une aide d'autant plus

importante que la généralisation de la prévoyance est également prévue. Il sera encore plus appréciable de pouvoir l'anticiper grâce au soutien d'un partenaire unique et spécialisé.

Adéis

Une équipe de spécialistes à votre disposition

Responsable du secteur Agriculture, industries et transport [19 accords]
Philippe Lallemand • 06 88 24 58 59
philippe.lallemand@adeis-branches.fr

Responsable du secteur Economie sociale, médico-social et enseignement [19 accords]
Aïcha Tlibi • 06 07 74 97 31
aïcha.tlibi@adeis-branches.fr

Responsable du secteur Commerce et services [26 accords]
Pascal Ronzon • 06 09 51 02 34
pascal.ronzon@adeis-branches.fr

Directeur du Développement
Jérôme Bonizec • 06 32 54 12 67
jerome.bonizec@adeis-branches.fr

ADÉIS EN 3 CHIFFRES

- 64 accords professionnels suivis (dont 12 en frais de santé)
- 290 M€ de cotisations
- 975 000 salariés couverts

BUREAU



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Cyrille JULLIEN
Secteur Terrestre



PRÉSIDENT
Thierry DOUINE
Secteur Terrestre



TRÉSORIER
Frédéric MINET
Secteur Services aux Transports



SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE
Patricia MONCHAUX
Secteur Terrestre



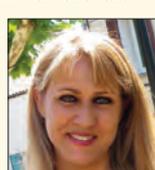
VICE PRÉSIDENT
Christian JAUD
Secteur Transports Publics et Ferroviaire



TRÉSORIER ADJOINT
Emmanuel GAUTIER
Secteur Services aux Transports



SECRÉTAIRE FÉDÉRAL
Maxime DUMONT*
Secteur Terrestre



MEMBRE DU BUREAU
Anne-Véronique ROSELLO
Secteur Aérien



MEMBRE DU BUREAU
Michel GUYOMARD
Secteur Terrestre

* Participe au Bureau et au Conseil avec voix consultative

MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Présidents Honoraires

Christian LANCIOT - Philippe GAUTIER

Élus par le Congrès

Pascal DURAN Aérien	Denis VASSEUR Terrestre
Jean-Max DORIS Transports publics et ferroviaire	Ariane DALPHRASE Terrestre
Pascal PETRI Terrestre	Martine DUPAS Services aux Transports
Richard NJIKE Terrestre	Guillaume CADART Terrestre

Coordinateurs des 5 Secteurs

FERROVIAIRE

Titulaire..... Philippe GONÇALVÈS
Suppléant..... Dominique CORRADI

TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRE

Titulaire..... Daniel ZIVIC
Suppléant..... Hervé MATTER

AÉRIEN

Titulaire..... Gary GOVINDASSAMY
Suppléant..... Heddy LEMMOUCHI

TERRESTRE

Titulaire..... Pascal GOUMENT
Suppléant..... Michel AUBERT

SERVICES AUX TRANSPORTS

Titulaire..... Jean-Philippe CATANZARO
Suppléant..... Yannick FLOURY

Représentant de l'Union Fédérale des Retraités

Titulaire..... Michel CAILLAUD

Pôle fichier adhérents : Emmanuel GAUTIER - Pôle secrétariat : Alexandra COLAS
Responsable Formation des Militants : Denis VASSEUR - Responsable Communication : Philippe GAUTIER

Motion d'Orientation-Mandat

Présentée au Congrès par Cyrille JULLIEN Secrétaire Général

1

Conjoncturel Dialogue social Négociation collective

A. Défendre l'emploi, les salaires et rémunérations.

Pour la fédération des Transports, la priorité donnée doit être portée et défendue par tous les négociateurs CFTC, que cela soit en entreprise comme au niveau national, dont l'objectif est de négocier des accords sur la préservation de l'emploi et l'amélioration du pouvoir d'achat.

Ces axes prioritaires constituent à eux seuls, deux incontournables vecteurs de relance du dialogue social.

Comment y arriver ?

La CFTC Transports doit exiger, au niveau des branches, des OPCA et des CPNE, que soient étudiés tous les outils et propositions possibles, pour agir sur la politique de l'emploi et sur la formation professionnelle.

La CFTC Transports entend imposer des accords sur l'emploi des jeunes et des seniors, supérieurs à l'Accord National Interprofessionnel, sur le contrat de génération.

La CFTC Transports doit combattre en faveur des relocalisations dans les grands groupes. L'utilisation de celles-ci ne vise qu'à exploiter la main-d'œuvre, ce qui est non seulement moralement condamnable pour l'emploi, mais économiquement mortelle pour l'économie nationale.

La CFTC Transports doit identifier, cerner et résister, à toutes les pratiques de dumping social, quelles que soient les formes qu'elles prennent et où que celles-ci soient relevées.

La CFTC impose le maintien de toutes les mises en œuvre, de dispositifs d'accompagnement de fin de carrière.

B. Egalité Homme / Femme.

L'égalité entre les femmes et les hommes, est l'un des principes fondamentaux du droit communautaire.

La logique égalité homme femme, doit être réellement appliquée entre les hommes et les femmes.

Comment y arriver ?

La CFTC Transports demande à ses négociateurs, de défendre dans les négociations en entreprise, les écarts de traitements et de rémunérations, l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle.

C. Pour la santé au travail, contre le mal-être dans l'entreprise.

La fédération des Transports a pris conscience de l'ampleur du mal-être dans les entreprises de transport, à l'occasion de la crise et de tous ces effets pervers, tels les PSE, les restructurations, la dégradation des conditions de travail etc. qui frappent les salariés et leurs familles.

La CFTC Transports ne peut accepter toutes ces décisions organisationnelles et structurelles, qui entraînent du stress, des dépressions, de la souffrance et des troubles musculo-squelettiques.

Comment y arriver ?

- La CFTC Transports doit dénoncer et récuser le management, utilisant la souffrance des salariés.
- La CFTC Transports doit refuser, que la variable d'ajustement soit toujours le salarié ; la priorité doit être le respect de la Personne.
- La CFTC Transports doit combattre la rétention d'informations, qui étouffe les IRP.
- La CFTC Transports doit lutter contre toute organisation du travail, permettant l'application brutale et sans ménagement des décisions de l'entreprise.
- La CFTC transports se doit de ne plus négocier des primes de rendements individuelles, entraînant la défaillance d'entraide entre salariés, ce qui oppose les uns aux autres.
- La CFTC Transports doit s'opposer aux conditions de travail qui menacent la santé et la sécurité des salariés, en empêchant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- La CFTC Transports doit s'opposer au travail dissimulé sous toutes ses formes.
- La CFTC Transports doit combattre la mobilité forcée sous tous ses aspects.

2

Structurel

D. Se professionnaliser syndicalement par la formation.

Pour se professionnaliser syndicalement, la fédération des Transports se doit de continuer de dispenser et d'accentuer la formation de ses militants, pour en faire des hommes et des femmes les plus compétents possible, au service de leurs sections syndicales et des salariés des entreprises qu'ils représentent.

Comment y arriver ?

La CFTC Transports, par l'intermédiaire de ses responsables de secteur, doit faire rapidement l'analyse des formations effectuées par délégués et par élus dans chaque entreprise.

Les formations seront ouvertes pour les élus CE et CHSCT en priorité, dont les missions ont pour vocation de servir les salariés des entreprises.

La CFTC Transports, visant le renforcement du développement des compétences de ses délégués centraux dans les groupes, assurera rapidement les prises de contacts nécessaires avec eux, pour faire le point de leurs cursus de formation.

Le mandat de DSC étant délivré par sa fédération, les responsables veilleront au respect et à l'acceptation de la réalisation du cursus de formation.

E. Elections professionnelles et renforcement de la représentativité.

La FGT CFTC est indispensable dans le champ économique et social du transport, parce qu'elle est la seule organisation syndicale à défendre des valeurs spécifiques, essentielles pour chaque personne et l'équilibre social de ses branches.

Etant donné que le législateur nous met en compétition électorale, la CFTC Transports, se doit d'être engagée à fond, dans toutes les élections des représentants du personnel.

Comment y arriver ?

La CFTC Transports doit, en lien avec les responsables des syndicats (régionaux, départementaux, nationaux...) établir un état des lieux précis des élections, dans chaque établissement et chaque entreprise.

Pour arriver à cette étape, la fédération mettra en place un programme (logiciel) en service d'aide à ce recensement.

La CFTC Transports, adaptera en lien avec les équipes de terrain, au plus près des élections, une stratégie d'actions opérationnelles, en vue de préparer efficacement la campagne, pour faire entendre aux salariés notre différence.

F. Communication.

Interne

La CFTC Transports, doit adapter sa communication interne, pour regrouper l'ensemble des actions entreprises au sein de la fédération, à destination des adhérents.

La communication interne doit s'inspirer de plus en plus, des techniques de communication marketing, le but étant de "vendre" aux militants les objectifs et stratégies de la fédération.

Comment y arriver ?

La CFTC Transports doit dans chaque secteur, accentuer la diffusion d'informations en direction de ses structures et militants de terrain, par voie informatique (Google mail).

Chaque secteur devra assurer une veille presse sur leurs différents supports, pour une diffusion régulière de revues de presse, en direction des militants, par des infos actualisées.

La CFTC Transports étudiera la modernisation du journal trimestriel "En Avant", par une possible version électronique.

La CFTC Transports modernisera son site internet, avec la communication de lettres électroniques (newsletter) et la mise en place d'une version téléphone portable (application Play store).

Externe

L'accès aux médias ne devant pas être faussé et déséquilibré par rapport aux autres organisations, de ce fait, la communication externe doit être une stratégie fondamentale de la CFTC Transports.

Nous ne devons pas nous sentir bâillonnés, si nous restons nous-mêmes muets...!

Donc, nous devons mettre en valeur auprès des médias, le savoir-faire spécifique des équipes de la CFTC Transports, ainsi que le positionnement syndical de l'organisation, sur les sujets sociaux forts du moment, dans les différents secteurs.

Comment y arriver ?

La CFTC Transports, en vue d'améliorer le service presse, devra mettre rapidement en place un groupe de travail, pour gérer les communications presse.

Amélioration dans la conception et dans la rédaction de ces communiqués de presse.

Affiner/mettre à jour les fichiers presse, entretenir les réseaux de journalistes.

G. Gestion de nos structures syndicales.

La CFTC Transports doit avoir une démarche structurante, permettant d'assurer la viabilité, la lisibilité et le rendu de services aux adhérents de nos différentes structures syndicales, locales, régionales ou nationales.

Celles-ci doivent par ailleurs répondre, tant aux critères de rattachement à la CFTC Transports, qu'aux critères légaux conditionnant l'existence même de celle-ci.

En ce sens, la gestion des structures doit être appuyée par la matrice fédérale, permettant d'assurer une unicité de pratique à tous les échelons de la CFTC Transports, de bonne pratique, je précise.

Comment y arriver ?

La CFTC Transports, en premier lieu, doit continuer à restructurer ses dispositifs syndicaux, notamment par le biais du développement des syndicats régionaux des transports, par la consolidation des structures existantes pour l'atteinte d'une masse critique, leur permettant d'avoir une base de personnes aptes à prendre la gestion opérationnelle, notamment du point de vue comptable et financier, sachant que ce point fait figure de référence légale, conditionnant le futur syndical.

La CFTC Transports doit coordonner la gestion des fichiers adhérents avec ses syndicats, permettant ainsi d'avoir une vue claire de nos implantations, de nos clefs de répartition.

Motion d'Orientation (suite)



Cette gestion devant nécessairement passer par l'outil fédéral, ne serait-ce que pour assurer la bonne ventilation du reversement confédéral, c'est le circuit que nous validons ce jour, ou plutôt, que nous confirmons pour la poursuite de nos activités.

H. Juridique.

Une réflexion doit être engagée, quant au dépassement du champ de compétence géographique de nos structures, notamment au regard des modalités d'action en droit.

Le droit du travail, le droit syndical, le droit tout court, s'imposent à nous dans l'ensemble des constituantes de notre vie quotidienne syndicale.

Le juridique est autant un inconvénient qu'une arme, pour qui sait s'en saisir.

Pour autant, force est de constater les nombreuses lacunes en ce domaine, dont nous faisons montre ; ne serait-ce que par simple négligence, ou simple non travail.

Il est de notre responsabilité respective, d'apprendre, de savoir et de faire savoir.

En ce domaine, il convient de revenir aux fondamentaux et de ne pas prêter le flanc en premier lieu à la critique, judiciaire en l'espèce.

Le juridique pour une fédération, s'entend en premier lieu comme l'outil de défense de nos IRP, sur les procédures administratives d'autorisation de licenciement, il s'entend aussi, au titre de l'analyse en droit des négociations conventionnelles de branche et de leurs applicabilités sur le terrain.

Comment y arriver ?

La CFTC Transports doit développer l'outil formation en ce domaine, il doit lui-même être pris en considération par tout un chacun et nous ne devons plus avoir à faire face à des situations, qui résultent de pratiques d'un temps révolu ; soit l'on est dans son bon droit, soit l'on est hors du champ légal.

La CFTC Transports doit mettre en place un lien avec le pool des négociateurs de branche, appuyés par des formations adaptées en ce domaine...

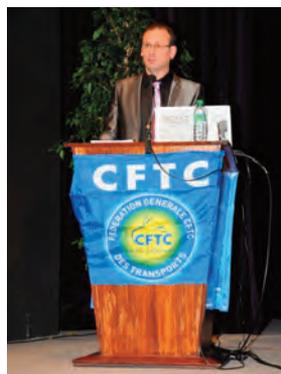
La CFTC Transports doit avoir une démarche innovante en la matière, lui permettant d'avoir une vision et éclairage des enjeux, en amont des négociations collectives.

La CFTC Transports doit être un référentiel vis-à-vis de nos interlocuteurs, ceux-ci aboutissant in fine à un travail d'anticipation des sujets présents et à venir.

Pour cela, la mise en place de groupes de travail transverses au niveau de la fédération, paraît devoir être mis en œuvre, ceux-ci étant tout particulièrement amenés à travailler par anticipation et apporter un soutien aux négociateurs nationaux.

La CFTC Transports doit référencer les actuels et possibles défenseurs, aboutissant ainsi à un maillage du territoire, couvrant les besoins de proximité.

La CFTC Transports doit être rigoureuse sur l'entame de toute procédure, à savoir le rapport lié à la pertinence et l'utilité d'actions juridiques, doit être scrupuleusement soupesé avant tout.



Enfin, la CFTC Transports doit coordonner les procédures entamées à l'encontre de nos IRP, notamment par le biais des coordinateurs et du secrétariat général de la fédération.

I. Activités Européennes.

En ce domaine, quelques mots en ce qui concerne la situation présente.

Les discussions au niveau de l'Europe, recèlent à ce jour des enjeux que nous n'appréhendons tout un chacun qu'insuffisamment, en regard des conséquences qu'elles peuvent engendrer.

A ce titre, il convient d'avoir à l'esprit, que l'ensemble du droit du travail actuel découle de directives Européennes.

Il en est de même, en ce qui concerne les sujets spécifiques liés aux transports ; nous sommes soumis, qu'on le veuille ou non, à ce processus qui nous échappe en grande partie.

Les enjeux sont d'importance, il suffit pour cela d'appréhender les notions de temps de travail, de protection sociale, de sécurité santé au travail, d'évolution réglementaire, bref l'ensemble du spectre du champ de nos engagements, découle de ce mystérieux outil qu'est l'Europe.

A ce jour, la CFTC Transports a pleinement pris sa part dans la construction syndicale Européenne, faisant montre d'audace et d'initiatives ayant porté leurs fruits ; il n'en demeure pas moins, qu'un cap doit être franchi pour assurer la permanence de nos idées, de nos engagements, de vos intérêts concrets de terrain.

Comment y arriver ?

- La CFTC Transports doit renforcer son équipe de négociateurs Européens, tant en nombre qu'en expérience.
- La CFTC Transports se doit de couvrir l'ensemble du champ de compétence des secteurs du transport.
- La CFTC Transports doit avoir un référentiel, une personne en charge du dossier Européen, de façon permanente et pérenne ; l'objectif étant d'avoir un suivi des dossiers, de leurs mixités et de dégager les convergences utiles, les axes prioritaires d'actions.
- La CFTC Transports doit informer des enjeux Européens, ses mandants ; nous devons avoir autant une remontée des informations, que la descente de celles-ci au plus près du terrain, pour articuler nos positionnements envers l'Europe.
- La CFTC Transports doit développer des partenariats avec les décideurs, pour trouver les appuis indispensables à la défense de nos intérêts.
- Enfin, la CFTC Transports se doit de coordonner toutes ses activités ayant de près ou de loin un rapport avec l'Europe, cela passe par un engagement des responsables de secteur.

Cyrille JULLIEN
Secrétaire Général

Cette Motion d'Orientation a été approuvée à l'unanimité des congressistes à Vichy le 16 janvier 2014.

Merci à Cyrille JULLIEN et à son équipe pour cet excellent travail qui fixera les objectifs de notre fédération pour les quatre années à venir.

Retour en images sur le 5ème Congrès



- 1 Arrivée des Congressistes
- 2 L'accueil chaleureux de nos hôtes
- 3 Ouverture du Congrès par le Président Fédéral
- 4 La salle du Congrès
- 5 Intervention de **Pascale COTON** Secrétaire Générale Confédérale
- 6 Présentation des modifications statutaires par **Emmanuel GAUTIER** Trésorier Adjoint
- 7 Rapport financier par **Frédéric MINET** Trésorier
- 8 Première Table Ronde «Evolution de la Protection Sociale»
- 9 Un auditoire attentif
- 10 Deuxième table Ronde «Plan de Sauvegarde de l'Emploi»
- 11 Annonce du résultat des élections au Conseil Fédéral par **Ph. GAUTIER** Président du bureau de vote.
- 12 Après l'effort... le réconfort
- 13 Soirée festive et musicale avec le groupe «Mes Deux Moiselles»
- 14-18 Les Partenaires Institutionnels toujours présents à nos côtés.
- 15 Allocution de **Mr. Christian CORNE** Adjoint au Maire de Vichy.
- 16 Le Nouveau Bureau Fédéral
- 17 Le Nouveau Conseil Fédéral au grand complet.
- 19 Discours de Clôture par **Thierry DOUINE** Président Fédéral



Le moteur de vos compétences

22 délégations régionales

50 conseillers présents sur le terrain

32 782 entreprises adhérentes

146 594 salariés formés en 2010

Accompagner
vos salariés
dans leur parcours
de formation
pour développer
leurs compétences
et faire avancer
votre entreprise.



Crédit photo : Fotolia - iStock



Proche de vous et de vos besoins grâce à son réseau national, l'OPCA-TRANSPORTS est votre partenaire privilégié en matière de formation. Pour en savoir plus et bénéficier de notre expertise, connectez-vous sur www.opca-transports.com

TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRE

Commission Paritaire Nationale Transports Urbains et Voyageurs

La première et unique réunion de la Commission Paritaire Nationale (CPN) relative à la négociation salariale dans la branche s'est tenue le 14 février 2014 à 10h00 à l'UTP, 18, rue d'Anjou - Paris 9ème.

La FGT-CFTC y était représentée par **Christian JAUD** et **Daniel ZIVIC**

1) NAO. Après avoir dressé un tableau du secteur plus que morose économiquement tout en déclarant que notre branche ne compte que 15 % de temps partiel, est un des rares secteurs en évolutions constantes en matière d'embauche, mais les contraintes budgétaires pesants sur notre activité ne permet pas d'augmenter la valeur du point conventionnel supérieur à 1 % au 01/01/2014 comme ultime proposition !

La CFTC regrette que comme pour la NAO 2013 l'UTP décide de façon unilatérale le nombre de réunions avant l'envoi d'un projet d'accord, c'est à dire une réunion ! Elle revendiquait une augmentation de 2,5% au 01/01/2014, réfute l'argumentation de l'UTP relatif aux contraintes des collectivités... et autres autorités Organisatrice des Transports (AOT) qui sont des acteurs « invisibles » et de surcroît non présentes autour de la table des négociations.

Pour la CFTC cette proposition « de misère » est pour le moins plus que régressive pour les salariés. Nous déplorons le manque d'ambition sur la valeur du point.

Après une suspension de séance à la demande l'UTP, une ultime proposition a été faite pour une augmentation de +1% au 01/01/2014.

Un projet d'accord a été envoyé aux fédérations. La FGT-CFTC, après validation par le bureau fédéral signe cet accord pour une augmentation de 1% au 01/01/2014 dont vous trouverez les modalités ci-dessous.

Valeur du point conventionnel de branche

La valeur du point conventionnel de branche, définie à 8,17 € depuis le 1er janvier 2013, est fixée à un montant de 8,25 € à compter du 1er janvier 2014.

Fixation des salaires minima mensuels forfaitisés de branche

PAR DÉROGATION AUX DISPOSITIONS DE L'ANNEXE VI MODIFIÉE ET DE L'ARTICLE 1ER DU PRÉSENT ACCORD, LES SALAIRES MINIMA MENSUELS CONVENTIONNELS DES COEFFICIENTS 145 À 175 INCLUS SONT FIXÉS FORFAITAIREMENT AUX MONTANTS SUIVANTS, À LA DATE VISÉE :

Coefficients Forfaitisés	Au 1er janvier 2013 (Pour mémoire)	Au 1er janvier 2014
Coefficient 145	1461,80 €	1476,42 €
Coefficient 155	1481,43 €	1496,24 €
Coefficient 170	1492,59 €	1507,52 €
Coefficient 175	1508,75 €	1523,84 €

La CFTC dénonce la discrimination que représente les différences de traitement « conventionnel » dans les arrêts de travail et les jours de carences que subit le 1er collègue avec 3 jours de carence alors le 2ème collègue n'a aucun jour de carence en cas d'arrêt maladie.

2) Commission de validation de validation des accords (Article 1233.21 du Code du Travail)

Depuis le 1er janvier 2010, les entreprises de moins de 50 salariés dépourvues de délégués syndicaux peuvent signer des accords directement avec des élus du personnel.

Une commission nationale doit valider ces accords.

Un projet d'accord par l'UTP a été envoyé aux fédérations pour une mise en place d'une commission de validation des dits accords.

Sans la participation d'un représentant du ministère des transports. La FGT-CFTC signera cet accord et siègera dans cette commission à l'UTP.

3) Le Projet de Calendrier des réunions 2014 a été débattu à la CPNTU du 14 février 2014.

Un calendrier chargé en ce qui concerne les négociations de la commission paritaire nationale.



Photo SOLEA MULHOUSE

Négociation d'une charte à l'utilisation de la vidéo surveillance dans les transports urbains de voyageurs (avenant à accord cadre relatif à la sécurité des personnes et des biens dans les entreprises de transport public urbain).

Nous avons l'obligation de négocier avant la fin 2014 et la FGT-CFTC est force de proposition dans les dossiers tels que :

Transposition de l'Accord National Interprofessionnel du 14 décembre 2013 relatif à la formation professionnelle dans notre Accord du 28 janvier 2010 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle dans les transports urbains de voyageurs.

Ouverture des négociations sur la loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi conformément à l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013. Entre

autre l'article 12. Cet article fixe la durée minimale de travail hebdomadaire pour les salariés à temps partiel à 24 heures (sauf si une durée différente est prévue par la convention collective).

La couverture complémentaire santé à tous les salariés à compter du 1er janvier 2016

La FGT-CFTC a réitérée la volonté de négocier la prise en compte de la pénibilité dans les transports urbains de voyageurs avec le recul de l'âge légal de départ à la retraite des tramotins.

La FGT-CFTC revendique le rajout d'un palier supplémentaire.

La grille conventionnelle se limite à +23% pour 25 ans d'ancienneté, ELLE DOIT EVOLUER !!

Elections professionnelles

Le 28 janvier dernier les élections des représentants du personnel se sont déroulées dans le réseau des transports urbains de Mulhouse (68). 570 employés y accomplissent des métiers divers. Si le cœur du métier, c'est la conduite des bus, tramways et tram-train, il ne faut pas oublier les agents de la prévention-sécurité des ateliers mécanique, des points de vente, le service commercial, les opérateurs de maintenance et les chargés de missions techniques.

Pas moins de 7 organisations syndicales y présentaient des listes de candidats dont celle d'**Hervé MATTER** pour la CFTC.

CFTC, FO, CFDT, CAT, UNSA, CGT et CGC, il y en avait pour tous les goûts, même les plus mauvais !

Après le scrutin, ne subsistaient que 3 syndicats ouvriers dont la CFTC, l'UNSA, la CGT et l'organisation catégorielle CGC.

La partie ne fut pas facile, mais la CFTC a su faire face aux menaces, insultes et autres dénigrement, mis en œuvre par certaines organisations dont les pratiques s'apparentaient à des actes de voyou aux antipodes du syndicalisme.

Qu'importe, les salariés ont accordé leur confiance aux représentants CFTC à plus de 17% au total. Ce qui donne 1sièges de titulaire et 1siège de suppléant au comité d'entreprise et 1siège de titulaire et siège de suppléant en délégation du personnel, pour des mandats de 3 ans, cela ne fait que conforter notre représentativité. Dans l'objectif des 8% au niveau de la branche) horizon 2017.

La CFTC devient la 3ème organisation au 1er collège des ouvriers et la seconde au 2ème collège maîtrise, la CGC et CGT ayant fusionné !!

Daniel ZIVIC - Hervé MATTER - Christian JAUD

TERRESTRE

Le mot du Coordinateur

Après la modification des statuts au 5ème Congrès de Vichy en janvier dernier, le secteur route a pris dorénavant le nom de **Secteur Terrestre**.

Ce secteur de la Fédération est composé de la CCN des transports routiers et activités auxiliaires du transport, des exploitations frigorifiques, des activités des déchets (entreprises de nettoyage, d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères), de l'assainissement et de la maintenance industrielle (déchets liquides) et du personnel des agences de voyages et de tourisme.

Comment le Secteur Terrestre compte-t-il mettre en œuvre le rapport d'orientation ?

Sur le dialogue social et négociations collectives. Défendre l'emploi, les salaires et les rémunérations.

- Notre secteur sera dans la continuité des actions qu'il a déjà menées depuis ces dernières années à savoir continuer à être force de proposition dans ces domaines. Au niveau des branches, des OPCA et des CPNE, on va exiger que tous les outils soient étudiés et proposer pour agir sur la politique de l'emploi et sur la formation professionnelle, sujet d'actualité avec la réforme de la formation professionnelle en cours de discussion au parlement.
- Pour le secteur terrestre, le changement de modèle des grands groupes avec l'utilisation de main d'œuvre moins chère en utilisant à outrance la sous-traitance qui met en concurrence les salariés entre eux. Un dumping social grandissant inacceptable par notre organisation qui sera combattu partout ou se sera identifié, cerné pour résister à ses pratiques d'un autre temps.
- Pour notre secteur le maintien et la pérennisation du CFA (congé de fin d'activité des conducteurs routiers marchandises et voyageurs). Le CFA était depuis quelques mois en danger en particulier sur la partie Marchandises avec des problèmes financiers ou le commissaire aux comptes voulait mettre le régime en redressement. Heureusement, deux accords ont été trouvés le 11 mars avec la majorité des partenaires sociaux sauf la CFDT qui annonce qu'elle doit consulter, après avoir voulu imposer de la surenchère aux consensus trouvés par tous dès février 2014.

Un premier avenant signé par les 4 organisations syndicales, la CFTC, la CGT, la FO et la CFE CGC, comportant trois points :

- Le nombre d'années de conduite requis passant de 25 à 26 ans pour être éligible au régime de façon échelonné sur une année.
- La contrepartie d'embauche d'un cotisant en remplacement par un bénéficiaire du régime cotisant.

- Le plafonnement de l'allocation ramené à 1.5 du plafond annuel de la sécurité sociale à 1 fois. (3129 €).

Et un deuxième accord signé par la CFTC, la FO et la CFE CGC comportant un point :

- La suppression des carrières de la dérogation des carrières longues permettant aux conducteurs de partir à 55 ans et instituant le départ pour tous à 57 ans, mais sans plus aucune nuance de durée, celle-ci étant la même pour tous.

La FGT CFTC a été encore une fois motrice quant à la résolution de cette crise au bénéfice de tous les salariés de nos professions, restant à ce jour encore la seule à avoir une ligne et une seule, celle de la défense de ses mandants au mieux sans arrière-pensée politique externe ou interne.

Nous avons pris collectivement des mesures fortes afin de garantir la pérennité du régime dans la durée, préservant l'intérêt de la profession, à commencer par nos conducteurs. Reste la question pendante de la prise de responsabilité de 3ème partenaire et du suivi de son engagement à savoir l'état, que celui-ci prennent acte de notre sens des responsabilités et assument l'entière responsabilité des siennes.

- L'égalité entre les hommes et les femmes doit être une priorité. La CFTC sera force de proposition pour faire appliquer ses dispositions d'ordre communautaire.
- Pour notre secteur, un axe qui nous tient à cœur depuis des années, c'est la santé et sécurité au travail. Nous continuerons à être moteurs dans les négociations pour dénoncer les pratiques qui entraînent des lésions aussi bien physiques que psychiques car il est inadmissible de voir un nombre important de salariés de nos activités cassés prématurément souvent à cause des organisations du travail qui n'ont qu'un but, la productivité intensive et l'augmentation de la rentabilité. Des demandes d'ouverture de négociations sur la pénibilité sont déjà demandées dans les négociations conventionnelles. Nous continuerons les formations des membres des CHSCT spécifiques à nos métiers.

Un enjeu important, la représentativité de notre organisation syndicale nécessaire pour l'avenir !

- Depuis quelques années, notre secteur organise par le biais de la formation, la mise en place de coordination de nos délégués syndicaux dans nos grands groupes afin de mettre une véritable cohérence dans nos actions quotidiennes pour représenter au mieux les salariés en ayant une politique identique dans l'ensemble de ces sociétés. Le résultat, c'est le constat soit d'un maintien mais souvent une progression du pourcentage de représentativité dans ces groupes. Nous continuerons donc à mettre en œuvre la mise en place de ces coordinations.

L'objectif est d'augmenter nos résultats dans toutes les entreprises aussi bien petites, moyennes ou grandes où nous sommes présents afin que notre audience soit confortée auprès des entreprises.

Plus notre pourcentage national sera haut, plus la CFTC sera écoutée à tous les étages et les propositions dans tous les domaines seront entendues, voir amplifiées.

- Notre secteur sur la communication va continuer et accroître les informations auprès des responsables des délégués syndicaux mais également structures locales, départementales, régionales et par voie de conséquence pour tous les salariés adhérents. L'enjeu est également avec la présence des politiques des structures sur le terrain aux côtés des candidats CFTC dans les campagnes électorales.
- Voilà en quelques mots, comment notre secteur terrestre va mettre en œuvre la motion d'orientation votée par les représentants de vos syndicats au dernier congrès.

Une ambition forte pour améliorer le quotidien des salariés, de leur famille. Il nous faut remettre l'être humain au cœur des débats qui ne traitent aujourd'hui que des débats économiques...

Pascal GOUMENT

BIENVENUE !

Le Secteur Terrestre souhaite la bienvenue à Maxime DUMONT. Ex Secrétaire Général de l'Union Fédérale Route de la FGTE CFDT qui est venu rejoindre notre fédération. Il a été désigné à l'unanimité par le Conseil fédéral comme Secrétaire Fédéral en charge des dossiers de la Formation Professionnelle Continue et des dossiers européens pour l'ensemble des secteurs de la Fédération.

Le Secteur Terrestre est persuadé d'une chose pour bien connaître Maxime tant sur son côté humain, que pour ses compétences indiscutables qu'il sera une véritable valeur ajoutée pour nous tous. Maintenant, il faut qu'il s'intègre au mieux avec les équipes et nous n'avons aucun doute que cela se fera très rapidement.



En tout cas, merci à Maxime pour son choix qui ne fait que conforter notre crédibilité liée au travail des équipes fait ses dernières années...

Bureau du Secteur Terrestre

Michel AUBERT devient Le Coordinateur adjoint du secteur, il remplace Patricia MONCHAUX maintenant Secrétaire Générale adjointe de notre fédération. Déjà coordinateur du groupe Trandev pour la fédération,



Michel par sa grande expérience syndicale va beaucoup apporter au secteur. Merci à lui d'avoir accepté cette mission.

Bureau de secteur - Ses missions

Décliner la motion d'orientation de la Fédération Générale des Transports pour le Secteur Terrestre en s'organisant pour la mettre en œuvre.

Il sera composé pour les quatre prochaines années de 15 membres :

Pascal GOUMENT	Coordinateur	Guillaume CADART	Commission de validation des accords CCNTR
Michel AUBERT	Coordinateur adjoint	Olivier SCHWINTE	Logistique frigorifique
Michel GUYOMARD	Transports fonds et valeurs / sanitaire / coursier / FPC	Martine DOMENICHINI	Agences de voyages
Patricia MONCHAUX	Logistique	Patrice DUQUESNOY	SNAD activités du déchet
Franck SEYER	TR Marchandises	Denis VASSEUR	Responsable Formation fédérale
Corine BRAAS	TR Voyageurs	Michel CAILLAUD	Retraite et Congés de fin d'activité.
Kamel HOUCHAT	Messagerie	Richard NIJKE	Développement, protocoles préélectoraux
Laurent DUBOIS	Déménagement		

Négociations collectives sur le secteur Voyageurs.

négociateurs : Pascal GOUMENT, Michel AUBERT, Corine BRAAS.

Evolution des grilles d'ancienneté ! Une véritable avancée pour les salariés.

Le 13 février, notre délégation FGT CFTC de négociation en CNIC TRV, a signé la proposition d'accord de l'OTRE portant sur les revalorisations des grilles d'ancienneté, une vieille revendication de la CFTC enfin voit le jour. Cet accord novateur et tire vers le haut ce champ conventionnel pour les salariés du transports voyageurs. Cela va permettre aux entreprises de fidéliser des salariés dans un secteur où le turnover est très important et dont les métiers de conduite ne sont pas très attractifs.

Les autres OS, CFDT, FO et CGT ont également signé cet accord. Seule, la CFE CGC ne signe pas l'accord.

En réponse à cette signature coup de théâtre de la FNTV/UNOSTRA qui par communiqué de presse contestent cet accord, en traitant d'irresponsables les signataires, ledit accord mettant soit disant en péril l'économie des entreprises. Ils décident donc de retirer leurs propositions de revalorisation des rémunérations ainsi que sur les frais de déplacement. Une décision qui est incroyable car la FNTV s'était engagée à augmenter les paliers d'ancienneté des ouvriers à 20/25 et 30 ans !

La FNTV aurait-elle comme d'autres organisations patronales de la branche un nouveau concept pour les salariés : le moins disant social !

L'application de cet accord sera effective dans les entreprises du secteur «voyageurs» lorsque l'extension au Journal Officiel sera faite. Il faut attendre quelques semaines encore...

Michel AUBERT

Tableau comparatif des grilles conventionnelles d'ancienneté et de l'accord signé en Commission paritaire mixte TRV le 13 février 2014

Convention collective ouvriers	ACCORD signé (ouvriers)	Convention collective (Employé/agent de maîtrise)	ACCORD signé Employé/agent de maîtrise
2% après 2 ans d'ancienneté	2% après 1 an d'ancienneté	3% après 3 ans d'ancienneté	3% après 3 ans d'ancienneté
4% après 5 ans d'ancienneté	6% après 5 ans d'ancienneté	6% après 6 ans d'ancienneté	6% après 6 ans d'ancienneté
6% après 10 ans d'ancienneté	8% après 10 ans d'ancienneté	9% après 9 ans d'ancienneté	9% après 9 ans d'ancienneté
8% après 15 ans d'ancienneté	10% après 15 ans d'ancienneté	12% après 12 ans d'ancienneté	12% après 12 ans d'ancienneté
	14% après 20 ans d'ancienneté	15% après 15 ans d'ancienneté	15% après 15 ans d'ancienneté
	17% après 25 ans d'ancienneté		17% après 20 ans d'ancienneté
	20% après 30 ans d'ancienneté		18.5% après 25 ans d'ancienneté
			20% après 30 ans d'ancienneté

ASSURER **60 BRANCHES** DE MÉTIERS, C'EST UN **MÉTIER**

—
AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, pionnier et leader des accords de branche en santé et prévoyance.

AG2R LA MONDIALE dispose d'une véritable capacité à prendre en compte des problématiques professionnelles diverses et évolutives dans tous les secteurs d'activité : industrie, service ou commerce. Chaque assuré bénéficie des mêmes niveaux de garanties et de services, qu'il travaille dans une petite ou une grande entreprise.

Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS -
Direction des Accords Collectifs - Tél. : 01 76 60 85 32 -
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE

le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE
ENGAGEMENT SOCIAL

INFORMATIONS FÉDÉRALES



MORY Ducros change de nom et devient MORY Global

Le plus grand redressement judiciaire dans notre profession annoncé depuis quelques mois avec près de 3000 suppressions de postes et la fermeture d'une quarantaine d'établissements, **une catastrophe sociale qui aurait pu être bien pire.**

L'actionnaire **ARCOLE** après acceptation du tribunal de Commerce de Pontoise, a décidé de reprendre une partie de l'activité après de difficiles négociations malgré un comportement irresponsable de la CFDT et de la CGT qui s'étaient fixés comme objectif que cet actionnaire ne devait pas reprendre une partie de la société Mory Ducros et ils ont tout fait pour faire capoter les négociations en prenant le risque de mettre 5000 personnes au chômage sans compter les sous-traitants. On constate même une implosion de la section syndicale CFDT Mory Ducros car les positions radicales de l'UFR CFDT n'ont

pas satisfait une bonne partie de leurs adhérents au cours de la procédure. D'ailleurs, nous souhaitons la bienvenue à certains d'entre eux qui ont rejoint la CFTC.

Pour la FGT CFTC, nous avons accompagné nos délégués syndicaux jusqu'au bout et nous avons collectivement pris des décisions pour essayer de sauver le plus grand nombre de salariés. Nous avons été force de propositions en demandant la mise en place de la bourse à l'emploi par le biais de la CPNE de la branche des transports. Nous avons au moment où la négociation sur les primes de départ volontaire obtenu jusqu'à 7000 euros par salariés soit une enveloppe de 21 millions d'euros supplémentaires mise sur la table par l'actionnaire. On se doit de féliciter l'engagement des trois ministères sur la mise en place de mesures exceptionnelles pour le reclassement des salariés qui sont licenciés, en incitant les autres entreprises de la branche transports routiers de marchandises à reprendre des

salariés (1000 environ) et l'engagement d'embaucher près de 500 personnes dans les sociétés de services publics.

La société **Mory Global** reprend 2210 personnes et la CFTC sera attentive à la viabilité de cette nouvelle entité aussi sur la partie organisationnelle que structurelle.

Il semble évident que la FGT CFTC appelle à la solidarité des salariés licenciés et demande à tous ses représentants dans les entreprises de prévenir notre DS Jean-Pierre BIZON par le biais de la fédération si vos employeurs embauchent dans vos entreprises.

Ne laissons personne sur le bord de la route ou du quai, c'est comme cela que l'on remet l'homme au centre de nos actions.

Pascal GOUMENT

Une retraite bien méritée !

«Le temps est venu pour moi, de faire mon sac, comme on disait dans la marine et de faire un relâchement de contraintes, comme on dit toujours en métallurgie, afin de recouvrir la forme nécessaire à la pleine appropriation de l'ouverture de cette page retraite ; page que je n'ai pas vu venir et que jamais au grand jamais, je n'ai souhaité, ma conception du bonheur n'étant pas de remettre toujours à plus tard ce que l'on peut faire aujourd'hui, ici et maintenant.»



C'est par ces mots qu'à la tribune du Congrès de Vichy, précédant le discours de clôture du dit congrès, notre ami **Armand RUDE** a annoncé à tous, son départ à la retraite.

Grand moment d'émotion dans la salle qui s'est levée unanimement pour applaudir et saluer l'un de nos plus fidèles militants.

Hommage auquel s'associe notre journal **«En Avant»** où au sein de son équipe rédactionnelle Armand avait pris toute sa place, grâce à sa connaissance du verbe et ses talents de rédacteur et de correcteur traquant inlassablement la faute indécélable à nos yeux.

«Je tenais à vous remercier pour tout ce que nous avons vécu ensemble et je vous souhaite de voguer bientôt sous des cieux plus cléments... je ne puis résister à vous citer un proverbe breton : «Après être fatigué on va encore loin».

Je formule les vœux pour que vous tous, ayez une bonne et heureuse continuation au sein de notre si chère Fédération Générale CFTC des Transports et de vos entreprises respectives.» Telle a été la conclusion de notre ami, ovationné comme il le méritait.

Alors comme tu le dis toi-même, cher Armand «Bon Vent», mais n'ayant jamais entendu dans ton discours le mot «Adieu» j'espère que ce n'est qu'un «Au revoir» et que notre Fédération saura et pourra encore compter sur toi et sur ton expérience.

Philippe GAUTIER
Rédacteur en Chef

En bref, côté Régions

Après les bonnets rouges... les bonnets bleus !

Le 1er février, la FGT CFTC a participé à la mise en place du Syndicat Régional CFTC de Bretagne.

Jacqueline PERON en est la Présidente et **Patrick BETROM** le Secrétaire général.



CONTACT - ADHESION



A retourner à :
FGT-CFTC
9, rue de la Pierre Levée
75011 Paris

- Je souhaite prendre contact avec la Fédération Générale CFTC des Transports
- Je souhaite adhérer à la CFTC

Nom :Prénom :

Rue :N° :

Code Postal :Ville :

Entreprise :Secteur d'Activité :